



## COMMUNIQUÉ - 9 MARS 2021

### La cellule d'écoute indépendante est opérationnelle

Le 10 décembre 2019, les Fraternités de Jérusalem annonçaient le lancement d'une cellule d'écoute à destination de ses membres et anciens membres pour faire la vérité sur son histoire et les abus qui ont pu avoir lieu.

Le 7 mars 2020, pour pérenniser cette démarche, nous nous sommes engagés dans la mise en place d'une cellule d'écoute indépendante. Celle-ci est désormais opérationnelle, sous l'autorité de l'Archevêque de Paris et suivant une feuille de route et des modalités renforcées.

La nouvelle cellule comprend trois personnalités bénévoles offrant toutes garanties d'indépendance et des profils complémentaires :

- **M. Didier CHABROL**, haut fonctionnaire en retraite, coordonnateur
- **Sr Anne CHAPPELL**, supérieure générale d'une congrégation religieuse apostolique
- **Dr Bertrand FRACHON**, médecin psychiatre

La confidentialité des démarches sera totalement assurée. Les entretiens seront entièrement libres, et les personnes entendues pourront demander à conserver l'anonymat.

Pour garantir la confidentialité des témoins et de leurs propos, aucun document ne sera transmis aux Fraternités de Jérusalem. Tous les comptes rendus seront adressés à l'Archevêque de Paris et conservés dans les archives diocésaines. Un rapport de synthèse lui sera également transmis si possible avant la fin du 1er semestre. La cellule d'écoute sera alors dissoute, et il appartiendra à l'Archevêque de Paris de donner à cette démarche les suites qui conviennent, en liaison avec les prieurs généraux des Fraternités de Jérusalem.

Les personnes qui souhaitent être entendues par la nouvelle cellule d'écoute peuvent en faire la demande :

- **par mail**, à l'adresse dédiée suivante, exploitée par les seuls membres de la cellule d'écoute : [signalement.fmj@diocese-paris.net](mailto:signalement.fmj@diocese-paris.net)
- **ou par courrier** à : **Cellule d'Écoute des Fraternités de Jérusalem**  
**Diocèse de Paris, 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 – Paris,**  
suivant les mêmes règles.

Elles seront alors contactées pour envisager les modalités de leur témoignage : transmission d'un document écrit ou entretien programmé avec les trois membres de la cellule d'écoute, en présentiel à Paris ou par visio-conférence. Un projet de compte rendu leur sera transmis après l'entretien sur lequel elles pourront formuler toutes leurs observations.

Les témoignages qui avaient été adressés à la première cellule d'écoute seront remis à cette nouvelle structure et leurs auteurs seront entendus prioritairement s'ils en expriment le souhait.

**Frère Jean-Christophe Calmon**,  
prieur général des frères des Fraternités Monastiques de Jérusalem  
**Sœur Rosalba Bulzaga**,  
prieure générale des sœurs des Fraternités Monastiques de Jérusalem